



Randon Margeride
Communauté de Communes

Séance du jeudi 23 juillet 2020

Date de la convocation: 17/07/2020

Membres en exercice :
35

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 30

Votants : 35

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Patrice MONTEIL, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Michel PIRONON, Alain RAYNALDY, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Murielle TEISSEDRE, André THEROND, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBOUL

Représentés : Céline DELMAS, Laurent RICHARD, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Didier VIGOUROUX

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

DE_2020_071 - Objet : AUTORISATION PERMANENTE des POURSUITES ACCORDEE au COMPTABLE PUBLIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R 1617-4, L 1615-5 et R 2342-4

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites

Le Président propose à l'Assemblée l'autorisation au comptable public d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaire pour le recouvrement des titres et article de rôles émis par le Président.

Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite du Président.

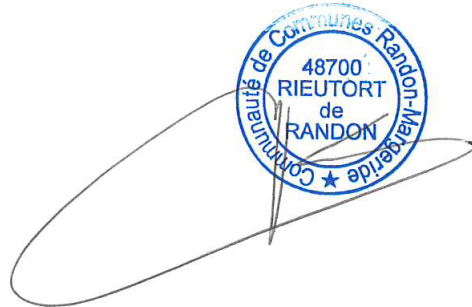
| |
|--|
| RF PREFECTURE DE MENDE |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/07/2020 048-200069102-20200723-DE_2020_071-DE |

Le Conseil Communautaire, **décide à l'unanimité** :

- **D'accorder** une autorisation permanente de poursuites au comptable public

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président,
François SAINT-LEGER



| |
|--|
| RF PREFECTURE DE MENDE |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/07/2020 048-200069102-20200723-DE_2020_071-DE |